



Répression contre les syndicats : des manifs «dans un climat oppressant»

Amandine Cailhol, « Interview », Libération, le 12.05.2016

Alors que le dixième défilé contre la loi travail a débuté, le sociologue Karel Yon revient sur le «durcissement» des méthodes policières, dénoncé par un collectif de chercheurs et de représentants syndicaux.

En réponse au 49.3 dégainé par le gouvernement à l'Assemblée nationale, Philippe Martinez «appelle à durcir le mouvement» contre le projet de loi travail. Pour le secrétaire général de la CGT, qui juge ses troupes «déterminées», «la mobilisation doit s'amplifier».

Même discours de FO, alors que les deux centrales s'apprêtent à défiler, ce jeudi, avec la FSU, Solidaires et les organisations de jeunesse de Denfert-Rochereau au Palais-Bourbon.

Cette dixième manifestation (depuis début mars) contre le texte visant, selon le gouvernement, «à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs», sera observée de près par l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales.

Début mai, cette organisation réunissant plusieurs chercheurs et représentants syndicaux dénonçait, dans un communiqué, la montée en puissance de la «répression gouvernementale contre les syndicalistes» au cours des derniers jours.

Karel Yon, chargé de recherche en sociologie à l'université Lille-II et membre du collectif, revient sur ce «durcissement» qui s'inscrit, selon lui, dans un «contexte de criminalisation croissante de la protestation syndicale».

Selon l'Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales, la répression gouvernementale a franchi une nouvelle étape. Il dénonce notamment l'arrestation à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), le 28 avril, de deux syndicalistes lors d'une mobilisation contre la loi travail. Quels autres cas marquants de répression ont été recensés ?

Les cas de syndicalistes interpellés à l'occasion des différentes journées d'action sont nombreux. Plusieurs appels à témoin ont été lancés pour recenser tous les cas marquants de répression.

À Lille, un local syndical a été mis à sac par la police. À Marseille, des tirs de flash-balls et de lacrymo ont atteint des militants syndicaux et brisé le pare-brise de leur camionnette. Quant aux deux syndicalistes de Saint-Denis, ils ont été libérés sous contrôle judiciaire, grâce à une mobilisation importante de solidarité, mais ils sont en attente d'un procès qui aura lieu en octobre.

Bien sûr, la répression du mouvement en cours ne touche pas que les syndicalistes. Les jeunes, les «nuit-deboutistes» en font tout autant les frais. Mais elle s'inscrit dans un contexte de criminalisation croissante de la protestation syndicale, dont les affaires Goodyear et Air France sont emblématiques. Et elle s'ajoute à la répression dont beaucoup de militants syndicaux et de salariés sont victimes au quotidien dans leurs entreprises. On a vu ainsi dans le Nord des salariés menacés de licenciement par leur patron parce qu'ils allaient manifester !

Comment l'expliquez-vous ?

Il y a des enjeux politiques, bien sûr. Eviter la liaison entre le mouvement de la jeunesse, celui des salariés, celui des participants à Nuit debout. Il y a aussi cette ritournelle qui assimile la démocratie sociale à un «dialogue» déconflictualisé.

Or, cette démocratie suppose la controverse, les désaccords, le conflit. Le gouvernement se prévaut d'un accord avec certains syndicats pour délégitimer la protestation des autres, qui représentent pourtant une majorité du salariat.

Persuadé de son bon droit, il n'hésite pas à passer en force, comme le confirme sur un autre terrain le recours au 49.3.

Paradoxalement, son éloge du dialogue social s'accompagne d'un durcissement coercitif à l'encontre de tous ceux qui ne correspondraient pas à ce modèle. C'est une fuite en avant, car les vraies négociations appellent les conflits, et vice versa.

Toutes les enquêtes sociologiques le montrent : la mobilisation protestataire est indispensable au répertoire d'action syndicale.

Il me semble que les modes de gestion des manifestations jouent aussi un rôle. Les techniques de police face au mouvement en cours ont pour effet de produire le désordre qu'elles prétendent combattre. Auparavant, le discours gouvernemental distinguait les «casseurs» des manifestants.

Désormais, il a recours à des pratiques qui assimilent les manifestants aux casseurs, comme avec le «nassage» où des centaines de manifestants se retrouvent encerclés par des cordons de CRS. On l'a vu le 1er Mai. Mais c'est aussi ce qui s'est passé le 28 avril au matin, en Seine-Saint-Denis, au retour d'une action de protestation des plus classiques (un blocage économique), le jour où ces deux syndicalistes ont été arrêtés.

Les lycéens ont été les premiers à faire les frais de cette tactique. Après que la protestation du monde du travail a pris le relais, les syndicalistes se sont retrouvés en première ligne.

L'Unsa-police dénonce, de son côté, l'«irresponsabilité» (en ciblant notamment l'affiche de la police de la CGT) et le «laxisme» des syndicats dans l'organisation des manifestations, qui «donne une légitimité aux exactions commises par les casseurs»... Que dire de l'évolution des relations entre les centrales et les forces de l'ordre ?

Les forces de l'ordre ne sont pas unanimes. Plusieurs syndicats de policiers, parfois les mêmes qui dénonçaient les manifestants, ont évoqué la responsabilité des pouvoirs publics dans le pourrissement des situations. On pourrait aussi mentionner l'irresponsabilité du syndicat Alliance, affilié à la CFE-CGC, qui appelle à un rassemblement place de la République sur le lieu même de Nuit debout... La situation actuelle montre sans doute aussi l'importance, dans les organisations du mouvement social, de disposer d'une solide culture d'organisation et de gestion de l'action protestataire. Dans certaines manifestations, on a vu les services d'ordre syndicaux réduits à la gestion du carré de tête. Il faudra sans doute que les syndicats, à tous les niveaux, se réapproprient cet enjeu, a fortiori face à une présence policière qui devient plus frontale.

Y a-t-il un lien entre ce durcissement répressif et l'émergence de nouveaux modes d'expression citoyenne moins traditionnels et plus protéiformes comme Nuit debout ?

Nuit debout est un mouvement essentiellement non violent, fondé sur la réappropriation pacifique des places comme des agoras citoyennes. Mais l'existence même de ce mouvement exacerbe l'enjeu des formes légitimes d'occupation de l'espace public. Il ne s'agit plus seulement de gérer la protestation le temps d'une manifestation, mais de faire face à une mobilisation qui inscrit durablement sa présence dans l'espace public. Rajoutez à cela l'état d'urgence et des policiers épuisés par ce contexte, ces techniques policières marquées par un contact plus direct avec les manifestants, cela donne un cocktail explosif.

Dans ce même appel, vous dénoncez les «mesures qui visent à bâillonner le mouvement syndical et avec lui l'ensemble du mouvement social». Ont-elles réussi à freiner le mouvement ?

Indéniablement. Les manifestations se déroulent dans un climat oppressant, avec cette omniprésence des forces de sécurité, les drones ou hélicoptères qui bourdonnent, les chances d'être gazé ou matraqué, de se retrouver «nassé» et mis en garde à vue sans avoir rien fait de mal.

On y réfléchirait à deux fois pour moins que ça !

Mais le jeu de la répression est un jeu délicat et l'effet de dissuasion peut se muer en effet mobilisateur. N'oublions pas que Mai 68 est né de ce genre de dynamique.□
